

Châtillon, le 21 février 2022

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER LE STADE-JOLIOT-CURIE  
Mars 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 18 JANVIER À DIX-NEUF HEURES QUARANTE CINQ**, les membres composant le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 12 en visio conférence, sous la présidence de **Mme GOURIET**, Adjointe à la Maire et de **Mme CHAMBONNET**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **07/01/2022**

**Présents :**

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),  
Mme GOURIET Martine, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente  
Mme CHAMBONNET Geneviève, co-présidente  
M. BOURLON Michel, M. BRIÈRE Alain, M. CHAMBONNET Didier, Mme FAVEREAU Amélie,  
M. FILLEAU Gilles, M. MICHEL Alain, Mme MORANGE- MAJOUX Françoise, M. MOULIN  
Jean- Marc, M. NADITCH Bruno.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire  
Mme DERRIEN-DUR Alexandra, Directrice Générale Adjointe des Services-Santé, solidarité & culture  
Mme LE FUR Christine, Service Accessibilité-Handicap et démocratie locale

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme CASTAING DEBAT Clotilde, Mme DOUIN Josette et Mme HIDEUX Anne.

**Absent(e)s :** M. BADJI Massy et Mme NOCEIR Nora

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

## **1. Approbations du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2022**

Ce point est adopté à l'unanimité

## **2. Arrêté relatif au bruit**

Cet arrêté a été pris en décembre par Mme la Maire car il était inexistant sur la commune. Il vise à réglementer le bruit pour défendre le cadre de vie de tous, en cas d'abus par certains voisins.

Il permettra à la police municipale d'intervenir et verbaliser si nécessaire.

Il concerne les particuliers et prime donc sur les règlements de copropriétés mais il concerne aussi les professionnels qui pourraient abuser dans certaines situations.

Il pourra être modifié si les horaires indiqués s'avèrent ne pas convenir aux besoins et pratiques du plus grand nombre.

En sont exemptés :

-les sinistres graves avec intervention urgente et imminente

-les manifestations municipales notamment sur le stade, sur demande de dérogation à 10 jours avant l'évènement.

L'arrêté sera envoyé aux membres du conseil. Une communication sera faite dans le journal Châtillon Informations et autres modes de communications électroniques

## **3. Point d'étape sur les aménagements de la rue de Malakoff**

Une réunion publique sera organisée fin mars/début avril où seront conviés l'ensemble des habitants du quartier.

Rues Jean Bouin et Roland Garros : le projet de verdissement implique la suppression de nombreuses places de stationnement. Conscient de la gêne que cela occasionnera, le service municipal de la voirie étudie des solutions pour en limiter le nombre mais aussi pour répondre aux besoins de toutes les mobilités que sont les piétons, les vélos, les voitures.

Une étude est actuellement en cours, sans résultats définitifs à ce stade, pour voir si une solution ne pourrait pas être de passer les rues Jean Bouin et Roland Garros en sens unique, avec du stationnement en bataille.

Le tronçon de la rue de Malakoff devant le stade nautique ne sera pas requalifié du fait de la fermeture du stade nautique pour travaux à partir de septembre 2022 pour une durée de 3 ans. Ce sujet sera abordé lors des prochains conseils de quartier.

Une des problématiques du quartier est le stationnement du fait du nombre important de logements mais aussi des manifestations sportives régulières au niveau du stade et du centre nautique, impliquant le va et vient conséquent de véhicules des adhérents ou des accompagnants à ces disciplines.

Autres pistes d'aménagement :

-Le déplacement de la déchetterie mobile de la rue Roland Garros

-Une étude à mener sur les voitures ventouses du fait du stationnement non payant dans ce quartier

- Les changements de vie à mettre en œuvre : par exemple en ne venant plus en voiture au stade, mais à pied ou à vélo.

-Création de places de livraison et pour les professionnels artisans

-Création de places de parking dans le sous-sol de l'immeuble qui sera construit à la place du parking actuel du centre nautique.

Le square Dreyfus fera l'objet d'une réunion spécifique sur site afin d'étudier les solutions les plus adaptées à tous les besoins en maintenant l'espace de jeux des enfants notamment. Il s'agira également de bien étudier l'emplacement de la piste cyclable afin de limiter sa dangerosité en canalisant la circulation des vélos.

Les membres du conseil qui souhaitent participer à cette réunion spécifique sur site sont conviés à s'inscrire auprès du secrétariat.

#### **4. Point d'étape sur les autres sujets de la séance précédente**

- les diverses campagnes de dératisation, ces animaux sont moins visibles dans le quartier. Un arrêté est à l'étude pour la seconde partie de l'année 2022.

- L'équipe municipale lance une étude approfondie sur l'organisation des déplacements sur la commune. Cette démarche répond à la volonté de vouloir rendre la ville plus apaisée avec un meilleur partage des déplacements pour tout type d'usager.

C'est le cabinet Transamo qui a remporté le marché public car il proposait une étude longue mais très participative et qui peut être mise en place rapidement ensuite.

Un calendrier de visites sur sites pour élaborer un diagnostic est prévu ainsi qu'une enquête en ligne sur le site de la ville en février/mars.

Les élus comptent sur le relais des conseillers de quartier pour diffuser l'information et inciter les riverains à répondre à cette enquête.

Le calendrier de l'étude s'étend jusqu'à l'automne 2022 et prévoit des ateliers participatifs avec les conseils de quartier avant de pouvoir réorganiser l'ensemble de la ville.

La réunion participative avec notre conseil de quartier pourrait se tenir fin juin/début juillet.

L'ensemble des problématiques de stationnement ou de circulation. Déjà signalée devront être répertoriées, avec des solutions et des scénarii élaborés de manière participative.

-Point d'étape sur les aménagements rue Esther Cordier. La mise en place d'un aménagement visant à ralentir la vitesse des véhicules donne satisfaction

#### **5. Une fête de quartier**

Si l'idée de créer une fête de quartier est retenue il faut prévoir un groupe de travail qui puisse commencer à avancer sur le projet en proposant, une date, un lieu, un format, un programme....

La mairie accompagnera les porteurs du projet par le prêt de matériel, la logistique, la fermeture des rues si nécessaire mais il est important que ce soit les habitants qui se mobilisent.

→ Faire mûrir le projet ainsi que sa mise en forme pour le prochain conseil. M. Nadich se porte d'ores et déjà volontaire pour proposer un projet et invite les autres conseillers de quartier à les rejoindre.

Compte-tenu des nombreuses manifestations déjà existantes, la fête ne pourrait avoir lieu au plus tôt qu'à l'automne 2022.

## 6. Questions diverses

### - Le permis de louer

L'équipe municipale a souhaité adhérer au dispositif proposé par le territoire Vallée sud Grand Paris afin de limiter la location abusive de logements indécents par certains propriétaires sur la commune.

Les propriétaires d'appartements construits avant 1980, dans les rues visées aux dispositifs doivent demander l'autorisation de louer qui donnera lieu à une vérification de la salubrité du logement. Les agences immobilières ont été également informé de ce dispositif.

Pour le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie, les rues concernées sont le boulevard de Vanves et l'avenue de Paris.

La situation des maisons « abandonnées » situées du 20 bis au 24 rue Léonard Mafrand est évoquée car la végétation envahi la chaussée. Le rôle de la mairie est de sécuriser les alentours mais il faut attendre que le propriétaire ou le notaire fassent le nécessaire pour la vente ou la succession.

- Il est signalé de nombreux incidents d'éclairage dans les voies privées Alfred de Musset, Avenue Amélie et rue Victor Hugo.

→Le réseau de distribution d'électricité a en effet connu des fragilités importantes et son gestionnaire, Enedis a dû pratiquer des travaux de réparation en urgence en novembre et décembre 2021 qui ont donné lieu à des dédommagements pour les résidents impactés, par les fournisseurs d'électricité (EDF par exemple).

- Certains membres du conseil ont reçu des remarques quant à la légitimité des conseils de quartier et de leurs membres. La diffusion de la communication de la création des conseils de quartier a pourtant été très développée mais il y a toujours des usagers qui « passent au travers. ».

→un bilan à un an sera présenté sur le site de la ville, montrant son fonctionnement malgré la crise. La liste des conseillers sera ajoutée lorsque le nouveau site de la ville sera installé. Les candidats tirés au sort le 4 mai 2021 figurent sur cette page du site actuel de la ville : <https://ville-chatillon.fr/actualites/actualites/vos-conseillers-de-quartier-ont-ete-tires-au-sort-556>

### - Révision du PLU

Une communication sur le sujet est prévue en mars car de nouvelles modifications vont y être apportées. Elles concernent :

\*Les arbres remarquables,

\*La création d'ouverture dans les clôtures des maisons pour faciliter la circulation des petits animaux,

\*La préservation et le développement des espaces verts

\*Limitation de la construction de gros immeubles,

\*Imposition de 30% de logements sociaux dans les projets de construction....

Ce sera la 5<sup>ème</sup> modification et la 2<sup>ème</sup> depuis les élections de 2020.

- Le réseau de cambrioleurs qui a sévit sur la banlieue depuis quelques années a été démantelé

- Le projet de lycée sur la commune sera très long à mener. Le projet de la municipalité est de proposer un terrain dans le quartier des Arues dans le cadre d'un éco quartier afin de pouvoir le proposer à la région Île-de-France.

- L'espace délaissé près de l'école Arc en Ciel de l'avenue de Paris est envisagé par un promoteur d'un immeuble d'habitations.

- Date du prochain conseil : jeudi 12 mai 2022 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

**Adjointe à la Maire**



**GOURJET Martine**

**Co-présidente**

**CHAMBONNET Geneviève**